



MAIRIE DE



LEYR

INFORMATION AUX HABITANTS DE LEYR

Le territoire de la commune comporte de nombreux chemins qui ont été réhabilités en 2009 dans le cadre du remembrement. Il en existe deux catégories :

- Chemins ruraux : Affectés à l'usage public – domaine communal
- Chemin d'exploitation : Domaine privé – les riverains ont la charge de l'entretien

Cette dernière catégorie est reconnaissable par la signalisation qui se trouve au début du chemin (interdit sauf ayant droit)



Courant des années 2009 et 2010 d'importants travaux ont été réalisés pour rendre ces chemins praticables. Ils ont été financés par les propriétaires pour les chemins d'exploitation et par la commune pour les chemins ruraux, avec des emprunts toujours en cours. Tous les ans des améliorations sont apportées pour limiter l'érosion liée aux passages des véhicules et à l'écoulement de l'eau.

Un fauchage est effectué annuellement pour limiter le développement de la végétation. Tous les ans les propriétaires contribuent au financement des travaux et aux charges de l'emprunt. Ils peuvent, quelquefois, être agacés par certaines comportements peu respectueux de leurs propriétés et parmi ceux-ci nous pouvons souligner :

- La vitesse des véhicules à moteurs qui dégradent les chemins, met en cause la sécurité des exploitants et des promeneurs mais aussi stresse les animaux dans les parcs.
- Des chiens non tenus en laisse, qui divaguent et effraient les promeneurs et/ou les animaux dans les parcs (vaches, moutons, ânes,...).
- Des dépôts sauvages de déchets végétaux ou ménagers mais aussi des gravats déposés en bordure de chemins.
- Des conducteurs de véhicules non autorisés qui utilisent régulièrement les chemins pour bénéficier d'un raccourci.

Les chemins ruraux ou d'exploitation ne sont pas prévus pour une circulation importante de véhicules routiers. La vitesse doit y être réduite par sécurité et pour en limiter l'usure avec ses conséquences financières pour les propriétaires et la commune.

Sans vouloir interdire tout passage aux personnes non autorisées sur les chemins d'exploitation, nous demandons que leur utilisation, par les véhicules à moteur, reste limitée et non régulière. Nous souhaitons la compréhension de tous pour une bonne cohabitation dans l'usage des chemins et permettre aux promeneurs qui le souhaitent de profiter de la campagne et de la couronne verte arborée qui ceinture notre village en toute sérénité.

Pour l'association Foncière, Le Président
Jean-Paul ETIENNE
Président



Pour la Mairie, Le Maire
Jean-Marc IEMETTI
Maire de Leyr